

Programme Publicité Coop

Conditions d'admissibilité

Afin de pouvoir participer au Programme Publicité Coop de Miles, le détaillant doit avoir une Entente d'accréditation courante signée et avoir rempli les conditions d'admissibilité indiquées ci-dessous. Le fond coop pour le détaillant est calculé à 2 % de la valeur des foyers et accessoires achetés par le détaillant.

Le montant est calculé comme suit : 2 % x montant total d'achats pour la période.

Vendez plus et obtenez un boni coop de 25 % avec notre Programme Century Club! Voir tous les détails à la page 7.

Que couvre le fonds coop ?

Activité	Max. Coop	Approbation préalable exigée ou non?
1. Publicité numérique	Approbation préalable exigée - voir les conditions ci-dessous.	Oui
2. Google Adwords	Jusqu'à 50 %. Maximum 2000 \$ par année (le plus bas des deux)	Oui
3. Publicité imprimée	Jusqu'à 50 %	Non
4. Articles promotionnels Miles	Jusqu'à 50 %	
5. Publipostage	Jusqu'à 50 %	Oui
6. Radio	Jusqu'à 50 %	Non
7. Télévision	Jusqu'à 50 %	Oui
8. Expositions	150 \$ par foyer allumé jusqu'à un maximum de 450 \$ (ou 50 % du coût du kiosque - le plus bas des deux)	Oui
9. Enseigne de magasin ou d'exposition	Jusqu'à 50 %	Oui
10. Affichage sur camion	Jusqu'à 50 %	Non
11. Cartes de visites / d'affaire	Jusqu'à 50 %	Non
12. Pages Jaunes	Jusqu'à 50 %. Maximum 500 \$ par année (le plus bas des deux)	Oui

Slogan, Logo et Éléments graphiques

L'usage de logo ou éléments graphiques approuvés doit suivre les consignes indiquées dans le Guide de marquage Valor. Pour voir le Guide de marquage Valor, accédez au portail des détaillants Valor sur le site foyervalor.com.

1. Publicité numérique

Inclut les bannières web et les annonces placées sur les sites de tierces parties conçues pour augmenter le trafic sur le site web du détaillant. La page d'accueil et les bannières doivent rencontrer les exigences de base dans leur ensemble. Il est suggéré d'accorder au moins 25 % de votre marketing aux publicités numériques et en ligne.

Exigences de base

- Afficher de façon proéminente le logo Valor et le slogan de positionnement.
- Contenu Valor d'un minimum de 30 % contribuant à augmenter la promotion et les ventes de produits Valor.
- Placer une annonce sur un site web avec un taux de publicité déjà établi.

Pour la pré-approbation, envoyez par courriel les éléments de publicité à Jamie Sanders - jsanders@valorfireplaces.com

Comme preuve d'exécution et pour remboursement coop, gardez et soumettez les éléments suivants :

- Lien actif à une annonce courante ou une bannière web, et page d'accueil URL.
- Captures d'écran d'annonce sur site web.
- Portée clientèle (# de clics, taux de clics, etc.).
- Facture/s itémisée/s d'une tierce partie.

Programme Publicité Coop

2. Google Adwords

Admissibilité :

- 1) Annonces doivent être seulement publiées sur le Google Search Network (*excluant Google Content Network*). Créez et développez votre campagne en visitant ads.google.com.
- 2) Liens de recherche et de page d'accueil doivent inclure le logo Valor (d'au moins 250 x 250 pixels) et l'information relative à la recherche et à l'annonce publiée.
 - La page d'accueil doit inclure un lien au site foyervalor.com ou à une section associée du site web.
- 3) Utilisez les mots et phrases-clics Valor approuvés (*voir page #*).
 - L'utilisation de marques et noms de produits de concurrents dans l'annonce rendra la publicité inadmissible à coop.

Documentation exigée :

Les documents suivants doivent être soumis à Valor pour recevoir un remboursement :

- Rapport de diffusion d'annonce montrant le nombre d'annonce(s) ou de campagne(s) diffusées et le volume correspondant de clics de même que les coûts associés à l'annonce/la page d'accueil.
- Capture(s) d'écran montrant les dates de diffusion, le nombre d'annonce(s) ou campagne(s), volume de clics et le coût total sont acceptées.
- URL(s) de page(s) d'accueil pour chaque annonce.
 - Si l'URL varie par nombre d'annonces ou de campagne(s), veuillez tous les fournir et les étiquetter en conséquences.

Rapport de diffusion :

Pour soumettre votre rapport de diffusion Google Adwords à Valor, veuillez suivre les étapes ci-dessous :

- 1) Enregistrez-vous ou créez un compte en visitant ads.google.com.
- 2) Une fois enregistré, trouvez le menu dans le coin supérieur droit (étiqueté Reports) et cliquez dessus. Un menu déroulant apparaîtra; sélectionnez "Predefined reports", ensuite "Basic", puis "Ad".
- 3) Une fois dans la page Ad View, changez la date de la période à rapporter. Cliquez sur les dates et sélectionnez "Custom" puis entrez les dates reflétant la période relative à votre annonce.
- 4) Pour personnaliser les données du rapport, cliquez sur le lien "Columns" à côté des options Segment/Filter. Les rangées devraient indiquer "Ad", "Ad Final URL", "Campaign Type", et "Network". Les colonnes devraient inclure "Clicks" et "Cost". Une fois toutes les données affichées, cliquez sur l'icône "Download" (*à côté du lien Save-As*). Cliquez "Save-As" pour sauvegarder le rapport pour usage futur. Vous pouvez maintenant accéder à ce rapport pour toutes les réclamations futures en changeant les dates des périodes visées.
- 5) Une fois le rapport téléchargé, ouvrez-le pour vous assurer que toutes les colonnes de données y sont. Veuillez fournir ce rapport à Valor avec les captures d'écran de recherches et d'affichages d'annonces.

Programme Publicité Coop

3. Exemples d'annonces imprimées

EXEMPLES :

Dans ces exemples, le coût de publication est de 100 \$.

#1 - Annonce personnalisée Valor seulement

Baby it is Cold Outside

Get warm and cozy with a Valor H6 Series

Radiant Warm. Energy Efficient

2 LOCATIONS TO SERVE YOU
www.valordealer.com

123 Fire St
604-123-4567

123 Vancouver St
604-123-4567

Valor THE ORIGINAL
RADIANT GAS FIREPLACE

Coût de l'annonce = 100 \$
Espace Valor occupé = 100 %
Valeur pour Coop = 50 % x 100
Crédit au détaillant = 50 % x 100 \$ = 50 \$

#2 - Annonce multi-produits, équivalent chaque marque

Valor THE ORIGINAL
RADIANT GAS FIREPLACE

Other Product

Other Product

Other Product

Dealer Information
1234 Fire Street

Coût de l'annonce = 100 \$
Espace Valor occupé = 25 %
Valeur pour Coop = 50 % de 25 = 12,5 %
Crédit au détaillant = 12,5 % x 100 \$ = 12,50 \$

#3 - Annonce centrée sur le détaillant avec contenu Valor

No Interest Sale!

Valor THE ORIGINAL
RADIANT GAS FIREPLACE

Dealers Name
123 Fire Street
Vancouver
604-123-4567

Coût de l'annonce = 100 \$
Espace Valor occupé = 1/6 (16,7 %)
Note : L'espace Valor est de 1/6 seulement. Parce que cette annonce est exclusive à Valor/Miles une plus grande remise sera donnée. Espace Coop considéré comme 50 %.
Valeur pour Coop = 50 % de 50 % = 25 %
Crédit au détaillant = 25 % x 100 \$ = 25 \$

#4 - Annonce centrée sur le détaillant

Dealers Name
123 Fire Street
Vancouver
604-123-4567

In business for 50 years!!

No Interest Sale!

Other Product

Other Product

Valor THE ORIGINAL
RADIANT GAS FIREPLACE

Other Product

Other Product

Coût de l'annonce = 100 \$
Note : Annonce centrée sur détaillant, seulement 1/3 de l'espace est dédié aux produits. Espace détaillant 50 %.
Espace Valor occupé = 1/3 x 1/5 = 6,6 %
50 % additionnel pour espace détaillant = 6,6% x 1,5 = 10 %
Valeur pour Coop = 10 % x 50 % = 5 %
Crédit au détaillant = 5 % x 100 \$ = 5 \$

Programme Publicité Coop

3. Annonces imprimées, suite :

1) Annonces pré-formatées fournies par Valor - admissibilité à 50 % coop est automatique.

- Admissibilité à 50 % coop est automatique pour les annonces Valor fournies par Miles Industries qui n'ont pas été modifiées.

2) Annonces personnalisées - Annonces créés par le détaillant et doivent contenir :

- Une ressemblance ou similitude avec le produit (comme une photo, un dessin).
- Caractéristiques indiquées dans les annonces ou descriptions fournies par le département du marketing Valor.
- Logo Valor avec le slogan "Radiant Gas Fireplaces" ou "Foyers à gaz radiants". Consultez le Guide des normes de présentation graphiques Valor (*Brand Guidelines*).
- Au moins 50 % de l'espace dans l'annonce dédié à Valor avec le reste de l'espace dédié au détaillant.

Comment calculons-nous le pourcentage si moins de 50 % de l'espace est dédié à Valor ou que d'autres manufacturiers sont représentés?

- Si les manufacturiers présentés ont un espace égal et qu'ils sont représentés dans plus de 50 % de l'espace total, l'espace d'annonce Valor est calculé en divisant l'espace total également entre les manufacturiers.
- Si plus de 50 % de l'espace ne concerne pas les produits, l'espace d'annonce Valor est calculé selon la portion utilisée pour les produits Valor + un rabais additionnel pour le slogan du détaillant en format normal.

4. Produits promotionnels Miles (*veuillez soumettre les photos pour approbation préalable*)

Miles Industries couvrira une portion des coûts pour les vêtements personnalisés portant le logo Valor. Les détaillants peuvent consulter le Catalogue promotionnel Valor à valorclothing.ca. Veuillez noter que les articles et styles sont sujets à changements.

5. Publipostage direct (*i.e. : Encarts, circulaires, cartes postales, etc.*)

Miles Industries Inc. fournira gratuitement des encarts publicitaires en quantité raisonnable pour publipostage direct. Si les détaillants choisissent de créer leur propres articles publicitaires, Miles Industries paiera jusqu'à la moitié des coûts de production et de distribution, sujet à approbation préalable.

6. Radio

Les transcriptions radiophoniques devront être pré-approuvées par Miles avant d'être diffusées. Dans le cas où ces transcriptions n'auraient pas été pré-approuvées, les critères suivants d'une annonce typiques seront exigés : (*Autrement, les annonces seront calculées au prorata.*)

- Le nom Valor devrait être mentionné au moins 3 fois ou alloué 5 secondes de tag time.
- Au moins une caractéristique Valor doit être mentionnée. Aucun autre produit ne peut être mentionné.

7. Télévision

Tous les messages publicitaires télévisés doivent être pré-approuvés. Ils doivent inclure au moins une caractéristique Valor et aucun autre produit rival ne peut être mentionné. Veuillez communiquer avec nous pour plus d'information.

8. Expositions

- Jusqu'à 150 \$ par foyer Valor allumé.
- Rabais sur les foyers démonstrateurs et les présentoirs.
- Support aux ventes de la part de nos représentants.

Programme Publicité Coop

Contactez votre représentant suffisamment à l'avance de l'exposition pour discuter de la meilleure façon de vous aider. Il y a des limites à l'équipement et à la main d'oeuvre que nous pouvons fournir. Avisez-nous, le plus tôt sera le mieux. Le niveau de coop sera déterminé selon l'aide dont vous aurez besoin. Dans les cas où les détaillants fourniraient leur propre équipement, nous pouvons offrir directement un montant coop de 150 \$ par foyer allumé **jusqu'à la moitié du coût du kiosque**, pour un maximum de 450 \$. Pour le montant coop en excès de 450 \$, vous devrez recevoir l'approbation préalable de Miles Ind. Inc. Le taux sera réduit si nous fournissons des présentoirs et de la main d'oeuvre. Ceci sera décidé entre le détaillant et son représentant au préalable. Toutes les réclamations devraient être approuvées au préalable par votre représentant. Les détaillants souhaitant acheter des démonstrateurs pour expositions peuvent recevoir un rabais additionnel de 15 % du prix régulier. Les commandes doivent être données par l'entremise de votre représentant.

9. Enseignes de magasin

Sujet à l'approbation préalable, Miles Industries paiera jusqu'à la moitié du coût de production d'enseignes Valor utilisées à l'extérieur de la salle d'exposition/magasin du détaillant. Ceci couvre la production et l'installation seulement.

10. Décalcomanie pour camion

Sujet à l'approbation préalable, Miles Industries Inc. paiera jusqu'à la moitié des coûts encourus pour la production de décalcomanie personnalisée Valor/Miles pour camion.

11. Cartes de visite

Miles Industries Inc. paiera jusqu'à 50 % des coûts d'impression de cartes de visite. Pour être admissible à cette réclamation, le détaillant doit montrer le logo Valor sur ses cartes de visite; la taille du logo doit être d'au moins 14 points ou 1/30 de la surface de la carte.

12. Pages Jaunes (50 % jusqu'à un maximum de 500 \$ par année)

L'allocation coop Valor pour les Pages Jaunes paiera une portion des coûts pour votre annonce dans les Pages Jaunes jusqu'à un maximum de 500 \$ par détaillant par année. Les annonces des Pages Jaunes doivent être préalablement approuvées, contenir une ressemblance ou similitude d'un foyer Valor, un logo Valor prééminent suivi du slogan "Foyers à gaz radiants" et une description d'au moins deux caractéristiques Valor.

Sur approbation, et selon l'annonce, Miles confirmera avec le détaillant de la portion pouvant recevoir l'allocation coop jusqu'à un maximum de 50 % des coûts et ou jusqu'à 500 \$ par année.

Activités et frais inadmissibles

Les fonds du Programme Coop ne peuvent pas être utilisés pour rembourser les activités et frais suivantes :

- Crédit de magasin et rabais de service.
- Prix, récompenses ou primes.
- Infrastructures, frais généraux, frais d'amortissement d'actifs.
- Réclamations multiples pour les frais d'une seule activité.
- Frais de voyages incluant vols, hébergement, repas ou millage.
- Frais de développement et conception de site Web.

Expiration des fonds Coop

L'année Coop est du **1^{er} janvier au 31 décembre**. Tous les fonds accumulés durant cette période seront admissibles pour les publicités coop de la même année. Les détaillants auront une période de grâce jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour **soumettre** leurs réclamations et **utiliser** les fonds pour la publicité de l'année précédente.

Programme Publicité Coop

Réclamations

Nous encourageons nos détaillants à faire leurs réclamations durant l'année. Les réclamations doivent être accompagnées des pièces justificatives - factures relatives à l'activité indiquant la date de publication/production de même que les documents relatifs - selon les exigences du Programme Publicité Coop. Toutes les réclamations soumises sans les pièces justificatives ne seront pas traitées et seront retournées au détaillant.

Réclamations non traitées en raison du manque de fonds coop

Les réclamations soumises durant l'année d'accumulation coop pour lesquelles il n'y a pas assez de fonds seront conservées durant l'année jusqu'à ce qu'il y ait assez de fonds accumulés ou jusqu'au 31 mars de l'année suivante - selon la première éventualité.

Exigences pour traiter une réclamation

Publicité numérique	Lien actif, capture d'écran, facture payée
Publicité imprimée	Page justificative originale et copie de facture de l'éditeur au détaillant. <i>Factures de l'éditeur à Valor ne sont pas acceptées.</i>
Publipostage direct	Copie de l'encart, circulaire, carte postale, etc.
Radio	Transcription et facture payée.
Pages Jaunes	Memo de facturation Coop (seulement) et page justificative
Télévision	Bande vidéo / DVD
Expositions	Photographie du/des foyer/s allumé/s, facture pour l'espace exposition et approbation du représentant Valor
Enseignes de magasin	Photographie
Cartes de visite	Échantillon de carte et reçu
Décalcomania pour camion	Photographie

Réclamations

Toutes les demandes de remboursement doivent être présentées en ligne, par courriel ou par la poste avec le formulaire de Réclamation dûment rempli. Les réclamations soumises sans la documentation exigée ou qui ne respectent pas les exigences du programme coop ne pourront pas être remboursées. Le détaillant est responsable de s'assurer que les fonds coop sont disponibles avant de contracter les services de publicité. Le remboursement est sujet à la disponibilité des fonds coop, à la vérification des coûts et à la production des pièces justificatives. La façon la plus rapide d'obtenir un remboursement pour vos activités de publicité est de soumettre votre réclamation en ligne à valorfireplaces.com/dealer.

Pour soumettre votre réclamation en ligne :

- 1) Ouvrez une session du site web des Détaillants Valor et accédez à la page du Programme Coop.
- 2) Cliquez sur le lien du formulaire de réclamation coop.
- 3) Remplissez le formulaire, personne contact, numéro de compte, année de réclamation, et ainsi de suite.
- 4) Choisissez le nombre de réclamation à soumettre - vous pouvez faire jusqu'à 10 réclamations à la fois.
Le formulaire s'allongera. Faire défiler la page vers le bas révélera chaque type de réclamation à remplir.

Programme Publicité Coop

- 5) Assurez-vous de soumettre le fichier multimédia ou le lien actif de même que la facture.
Si cela n'est pas fait, la réclamation ne sera pas traitée correctement.
Le formulaire calculera de façon dynamique le coût de chaque réclamation et affichera le total au bas de la page.
- 6) Cliquez sur le bouton "Submit Co-op" (Soumettre) au bas du formulaire.

Vous pouvez également soumettre vos réclamations coop par la poste à l'adresse suivante :

Miles Industries
2255 Dollarton Hwy
North Vancouver, B.C.
V7H 3B1
Attn: Co-op Department
jsanders@valorfireplaces.com

Programme Century Club - Un boni Coop

Vendez plus et obtenez un boni coop additionnel de 25 %!

Ce programme spécial récompense les détaillants qui vendent plus de 100 000 \$ par année en leur offrant des fonds coop additionnels. Nous reconnaissons que pour avoir du succès dans la vente de foyers, il est essentiel bien promouvoir nos détaillants locaux. Pour vous offrir plus d'aide dans vos efforts de promotion, nous offrons d'augmenter votre taux d'accumulation coop de 2 % à 2,5 % par année. Ceci résulte en 25 % de plus en dollars de promotion Miles disponibles pour vous supporter dans vos activités de publicité.

Ce taux additionnel commence lorsque vous dépasser 100 000 \$ en ventes annuelles (année civile) et sera appliqué **rétroactivement** à votre compte dans la même année. Les fonds pourront être réclamés selon nos procédures normales de réclamation de fonds coop et sont sujets aux conditions normales d'expiration (voir la politique coop de Miles).